

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT POUR

2006

# Guide de lecture



Juin 2007

PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2006

GUIDE DE LECTURE DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES PAR MISSION DU BUDGET DE L'ÉTAT





TABLE DES MATIÈRES	
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION	7
Recapitulation des crédits et des emplois par programme	7
Recapitulation des crédits par programme et action	8
Présentation des crédits par programme et titre	9
Programme 175	
<b>PATRONAGES</b>	11
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	15
Rappel de la présentation du programme	26
Objectifs et indicateurs de performance	29
Justification au premier euro	39
Opérateurs	61
Analyse des coûts du programme et des actions	71
Programme 131	
<b>CRÉATION</b>	81
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	82
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	86
Rappel de la présentation du programme	95
Objectifs et indicateurs de performance	98
Justification au premier euro	109
Opérateurs	128
Analyse des coûts du programme et des actions	143
Programme 224	
<b>TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE</b>	151
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	152
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	156
Rappel de la présentation du programme	164
Objectifs et indicateurs de performance	167
Justification au premier euro	177
Opérateurs	198
Analyse des coûts du programme et des actions	208

## LES « ROUGES » BUDGÉTAIRES ET LES RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

*Des fascicules par mission développant l'ensemble des moyens utilisés par une politique publique*

Cette annexe au projet de loi de règlement est prévue par l'article 54-5° de la LOLF. Elle développe, par mission, l'ensemble des moyens utilisés par une politique publique. Elle comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours) consommés et les emplois pour 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

*Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé.* Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

1 – *Le bilan stratégique du rapport annuel de performances*

2 - *Le détail des crédits consommés* selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories), *et des dépenses fiscales rattachées au programme* ainsi que leur évaluation.

3 - *Le rapport annuel de performances* qui regroupe :

- une présentation du programme
- les objectifs et les indicateurs de performance
- la justification au premier euro des crédits consommés.
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.
- la présentation des coûts complets.

La maquette budgétaire, ou classification en Mission / Programme / Action, reste celle adoptée pour le budget 2006.



RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

**Avertissement**  
 Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement" Loi de règlement) restera en effet le montant global des AE consommées, moins des retards d'engagement sur années antérieures.  
 Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existe pas préalablement au 31 janvier 2006. Il n'est donc pas possible d'imputer rétroactivement ces retards d'engagement, qui se voient par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

La colonne « EPTP » est renseignée de la façon suivante :  
 - la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des EPTP par programme figurant dans le PAP 2006 (rubrique « récapitulation des crédits et des emplois par programme ») et des transferts et EPTP prévus en justification ;  
 - l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des EPTP ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministère intéressé	Autorisations d'engagement Loi de Rég.
Credits	
<b>Patrimoine</b>	
Ministère de la culture et de la communication	
Exécution	1 076 1
Prévision	
Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)	
Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)	

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

**Présentation des crédits par programme et titre**

Niveau et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
<b>175 / Patrimoine</b>	1 100 304 215	1 057 661 323	1 024 079 402	
Titre 2. Dépenses de personnel	182 852 630	237 019 761	182 852 630	
Autres dépenses :	917 541 585	820 641 562	841 226 832	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	512 566 087	476 349 397	494 373 316	
Titre 5. Dépenses d'investissement	236 966 576	162 365 633	161 307 064	
Titre 6. Dépenses d'intervention	169 218 919	161 531 532	185 548 422	
<b>131 / Citations</b>	788 656 953	601 566 873	787 362 833	
Titre 2. Dépenses de personnel	49 114 732	39 225 689	49 114 732	
Autres dépenses :	739 543 821	562 341 185	738 238 201	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	313 071 648	290 704 711	319 753 219	
Titre 5. Dépenses d'investissement	17 861 100	23 961 112	6 070 863	
Titre 6. Dépenses d'intervention	408 589 773	248 555 362	411 414 098	
<b>224 / Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	847 661 504	806 969 991	821 430 622	
Titre 2. Dépenses de personnel	381 054 156	170 864 058	381 054 156	
Autres dépenses :	466 627 348	636 143 033	440 401 486	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	213 629 743	209 629 348	209 502 622	
Titre 5. Dépenses d'investissement	67 814 819	77 870 068	43 118 645	
Titre 6. Dépenses d'intervention	185 188 786	400 645 487	188 780 499	
<b>Totaux pour la mission</b>	<b>2 736 734 272</b>	<b>2 558 217 087</b>	<b>2 632 898 017</b>	
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel	813 021 518	447 000 407	813 021 518	
Autres dépenses :	2 423 712 754	2 099 126 680	2 019 886 499	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 039 285 778	976 879 456	1 021 629 957	
Titre 5. Dépenses d'investissement	322 652 498	263 714 643	232 466 422	
Titre 6. Dépenses d'intervention	761 794 478	810 732 381	765 741 620	

d'engagement | Crédits de paiement

	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
	1 100 304 215	1 057 661 323	1 024 079 402
	298 780 630	309 291 772	309 378 323
	18 622 751	56 377 448	19 861 478
	437 379 369	391 630 442	305 217 010
	87 189 162	41 863 347	59 311 813
	202 269 431	189 228 920	199 543 362
	24 179 125	34 372 712	25 863 671
	3 271 777	2 588 011	3 438 777
	16 791 970	41 279 561	16 968 347
	788 656 953	601 566 873	787 362 833
	841 813 238	483 111 965	636 455 342
	76 209 895	57 713 463	75 267 828
	29 711 422	20 921 078	28 313 263
	44 630 008	43 220 347	45 216 999
	847 661 504	806 969 891	821 430 622
	345 643 457	285 467 656	319 033 241
	20 686 366	17 466 168	29 686 350
	32 320 808	19 960 260	34 001 360
	34 326 114	15 225 379	32 998 409
	18 983 668	19 866 972	20 854 580
	20 155 004	18 886 267	20 198 703
	367 378 297	482 046 161	363 602 870

## LES CRÉDITS DE LA MISSION

La première partie comprend la récapitulation des crédits et des emplois relatifs aux différents programmes de la mission. Les crédits consommés sont présentés par destination (programme et action) et par nature (titre et catégorie).

Un premier tableau, « *récapitulation des crédits et des emplois par programme* », indique le nom du programme, le ministre à qui a été confiée la responsabilité au moment du décret de répartition et les moyens utilisés en 2006 en crédits et en emplois.

La prévision 2006 est rappelée précisant la part de LFI et les autres ouvertures et annulations.

Un second tableau présente une *récapitulation des crédits par programme et par action, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement*. Cette récapitulation permet d'avoir un détail fin par destination des moyens de la mission.

Un troisième tableau présente *les crédits par programme et par titre en autorisations d'engagement et en crédits de paiement*. Cette récapitulation permet d'avoir un détail fin par nature des moyens de la mission et des programmes.

L'exécution 2005 n'est pas renseignée car elle n'est pas exploitable en raison du changement de cadre budgétaire induit par la LOLF pour 2006.

Les budgets annexes et les comptes spéciaux, qui constituent des missions, font l'objet de fascicules spécifiques suivant les mêmes règles de présentation que les missions du budget général.



## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Michel CLEMENT  
Directeur de l'architecture et du patrimoine  
Responsable du programme n° 175 - Patrimoines

Les enjeux du programme Patrimoines s'articulent autour des axes suivants :  
- la préservation et la valorisation du patrimoine ;  
- son enrichissement et sa diffusion auprès du public le plus large.

L'ensemble des directions sectorielles du programme, des services déconcentrés en région et des établissements publics sous tutelle du ministère ont apporté leur contribution à la réalisation des objectifs. Certaines actions méritent cependant d'être plus particulièrement soulignées.

Ces trois dimensions économique, scientifique et intellectuelle sont également à l'œuvre lorsqu'il s'agit de mener à bien la construction du Centre national des Archives de Pierrefitte. Ce projet requiert en effet une expertise qui s'est traduite par la mise en œuvre d'une gestion spécifique du projet par une équipe pluridisciplinaire dédiée. L'outil que constitue la construction de ce centre est emblématique de l'ambition du programme en matière de valorisation et de préservation des archives.

### L'enrichissement et la diffusion du patrimoine auprès du public le plus large

La problématique de la diffusion du patrimoine a emprunté en 2006 deux voies complémentaires. L'une conjoncturelle se conçoit comme la répétition d'opérations nationales destinées au grand public. L'autre structurelle se décline sur un développement de l'offre au sein d'enceintes physique ou numérique.

Le ministère a eu le souci en 2006 de poursuivre une politique active de diffusion de ses patrimoines auprès du public. Une politique événementielle active permet à plusieurs reprises de toucher le grand public sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les « Journées européennes du patrimoine » ou la nuit des musées constituent de grands rendez-vous nationaux et populaires (près de 12 millions de fréquentation en 2006).

Cette fréquentation des lieux patrimoniaux a été encore accentuée par l'ouverture ou la réouverture de grands musées à Paris ou en région : Musée de l'Orangerie (mai 2006), du Quai Branly (juin 2006), Musée des Arts décoratifs (septembre 2006) et la réouverture du Musée Granet à Aix-en-Provence (février 2006). Ces institutions contribuent de surcroît à l'attractivité économique des territoires.

Enfin, l'année 2006 marque également un tournant pour le projet de la Bibliothèque numérique européenne proposé par la France à ses partenaires avec le soutien que lui a témoigné l'Union Européenne (recommandation sur la numérisation du 24 août 2006). Jusqu'ici les moyens engagés ont permis de constituer une bibliothèque numérique d'environ 80 000 documents (Gallica) qui est la plus importante des bibliothèques numériques consultables.

### Perspectives

La poursuite des réformes constitue un enjeu majeur du programme du programme Patrimoines en 2007 et 2008. Le ministère travaille ainsi actuellement sur les différents scénarios permettant d'accompagner la réforme du centre des monuments nationaux qui se voit confier une mission nouvelle de maîtrise d'ouvrage sur les édifices qui lui sont remis en dotation et sur d'autres monuments appartenant à l'État.

La création d'un service à compétence nationale au sein de la direction des Archives de France témoigne également de cette volonté d'accompagner au moyen de structures adaptées les grands projets mis en œuvre par le ministère. Ce SCN assure en effet le pilotage et la gestion du projet de construction du Centre national des Archives de Pierrefitte.

La finalisation du projet de coopération avec les Emirats Arabes Unis (Abou Dhabi) marque également un tournant dans les modalités de partenariats internationaux et offre de nouvelles perspectives aux musées nationaux mais aussi aux musées territoriaux qui le souhaitent.

en 2006 par une politique

politique de restauration des

immédiates et une réforme à  
n réserve de 5% a permis de  
it dans le cadre d'une réforme  
à l'Etat. Une recette pérenne  
r an), est attribuée à compter  
la mission nouvelle de maître  
lication.

2006 le ministère a également

x collectivités territoriales des  
sferes, 73 ont fait l'objet d'une

ptence du propriétaire ou de  
de restauration, le ministère a  
n de la maîtrise d'ouvrage au  
portant travail a eu lieu avec  
historiques afin de présenter

ue et technique des travaux  
issant le recours possible à

dérées comme le socle de la  
pagnement des responsables  
entaires et des récolements,  
ance. La définition de normes  
la loi. Dans ce domaine c'est  
ion au service de l'objectif.

## LE BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Il s'agit d'un bilan de synthèse réalisé par le responsable du programme incluant :

- ↳ Une synthèse de l'analyse des résultats (et/ou écarts) du programme, à la lumière des principaux événements et réalisations de 2006
- ↳ Une appréciation globale de la performance du programme et de son évolution en 2006
- ↳ Des pistes d'orientations futures (pour préparer les orientations stratégiques du PAP).





**EVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>1</sup>**

**Avertissement**

Il est indiqué de se référer au tome II de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007 « Évaluation des voies et moyens » pour une information plus précise sur la méthode de chiffrage des dépenses fiscales renseignées. Il est précisé, en particulier, que l'évaluation initiale pour 2006 a été construite sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2006 et que, dès lors, elle peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable à l'évaluation finalement actualisée pour 2006.

**DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME**

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires	Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
100102 Déduction des charges foncières afférentes aux monuments historiques <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	10	10	10
130207 Déduction des dépenses exposées dans les secteurs sauvegardés et les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	50	nc	50
150402 Exonération de la taxe forfaitaire sur les bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité en cas d'exportation réalisée à l'occasion du transfert de la résidence principale dans un autre Etat membre de l'Union Européenne <i>Nombre de bénéficiaires non déterminé</i>	€	€	suppression
150403 Exonération de la taxe forfaitaire sur les bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité en cas de vente aux musées bénéficiaires de l'appellation "musée de France" ou aux services d'archives de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'une autre collectivité publique <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	€	€	€
210306 Réduction de l'impôt au titre des sommes consacrées par les entreprises à l'achat d'un trésor national <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 0 Entreprises</i>	€	€	€
320118 Réduction d'impôt sur les sociétés pour les entreprises ayant effectué des versements en faveur de l'achat de Trésors Nationaux et autres biens culturels spécifiques <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	25	25	20
400109 Exonération des objets d'antiquité, d'art ou de collection, des droits de propriété littéraire et artistique et des droits de propriété industrielle pour leur inventeur <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc
510101 Exonération des mutations à titre gratuit ou onéreux portant sur des œuvres d'art, livres, objets de collection ou documents de haute valeur artistique ou historique et agréés, dont le nouveau propriétaire fait don à l'Etat <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 0 Ménages</i>	0	0	0
520105 Exonération des monuments historiques classés ou inscrits et des parts de SCI familiales détenant des biens de cette nature <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 0 Ménages</i>	0	nc	nc
700102 Exonération de TVA sur les objets d'art, de collection et d'antiquité, importés par les établissements agréés par le ministre chargé des affaires culturelles <i>Nombre de ménages et d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	€	nc	€

<sup>1</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2006, cette dernière est présentée dans les RAP 2006 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure dans le tableau, la lettre « € » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « \* » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de ce document. Dans ce dernier cas, le lecteur pourra se reporter au PAP ou au tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » associés au PLF 2007, où il trouvera une première actualisation de l'estimation pour 2006.

**L'ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES RATTACHÉES AU PROGRAMME**

Afin de présenter l'ensemble des moyens consacrés à un programme, la présentation des crédits est complétée par l'évaluation des dépenses fiscales rattachées au programme.

Pour favoriser la lisibilité des documents budgétaires et le suivi de ces dispositifs fiscaux dérogatoires, le principe *d'une imputation de chaque dépense fiscale dans un seul programme* a été retenu. La liste de ces dépenses fiscales figure dans un premier tableau « *Dépenses fiscales dont l'objet principal contribue au programme* ».

Par exception, dans quelques cas où la dépense fiscale concourt manifestement à plusieurs politiques publiques correspondant à des programmes distincts, une imputation à titre secondaire et indicatif a été réalisée. Ces dépenses fiscales figurent dans un second tableau « *Dépenses fiscales contribuant au programme sans que ce soit leur objet principal* ».

Trois colonnes fournissent des évaluations : *l'estimation définitive pour l'année précédente (2005), l'évaluation initiale pour 2006 et l'évaluation actualisée pour 2006.*

Comme l'avait préconisé le Conseil des impôts en 2003, un travail d'envergure a été conduit en vue d'améliorer la qualité du chiffrage des dispositifs. Malgré cet important travail, certains dispositifs restent non chiffrables.

Le nombre de bénéficiaires est indiqué quand il est connu.

La totalité des dépenses fiscales a été ainsi rattachée aux programmes. Lorsqu'un programme ne comporte aucune dépense fiscale, la rubrique n'y figure pas.





PLR 2006 Patrimoines  
OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE Programme n° 175

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

**OBJECTIF n° 1 : Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines (du point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable)**

**INDICATEUR 1.1 : Amélioration des procédures de protection**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
Capacité de traitement des demandes de protection d'édifices	%	14,04	19,42		22	28,13	50
			77	85		73	75
			3,53	15	15	6,87	50

PLR 2006 Patrimoines  
OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE Programme n° 175

**ANALYSE DES RESULTATS**

L'amélioration de la connaissance et de la conservation des patrimoines passe tout d'abord par l'amélioration des procédures de protection, et notamment celles du patrimoine monumental et des collections des musées de France. Concernant le patrimoine monumental, le ministère s'est engagé à améliorer sa capacité de traitement des demandes de protection d'édifices. La réalisation 2006 dépasse légèrement la prévision affichée dans le PAP 2007. Le processus d'études des demandes est maîtrisé, le nombre de tenues des commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS) et le rôle joué par les délégations permanentes semblent conformes aux objectifs.

Concernant l'effort de réalisation des plans de recensement des musées de France, les résultats 2006 sont de moitié inférieurs aux prévisions. Cet écart compromet la réalisation du recensement proprement dit. En effet, suite à la publication de l'arrêté du 25 mai 2004, l'ensemble des musées de France doit avoir réalisé d'ici 2014 le recensement décennal de ses collections (recensement : vérification de l'existence et de la localisation de tous les biens des collections d'un musée, quelle que soit cette localisation). L'élaboration des plans de recensement n'est donc qu'un pré-requis à la réalisation de cette obligation. Un effort significatif a été mené par la direction des musées de France et l'inspection générale des musées pour sensibiliser l'ensemble des acteurs sur l'urgence de définir les plans de recensement et le calendrier de l'exécution de ces recensements. Cet effort, qui se traduit notamment par des réunions d'information et des formations, doit se poursuivre courant 2007.

Le développement de la conservation préventive est également un axe majeur de la politique du ministère. Conformément aux recommandations du rapport d'audit de modernisation d'avril 2006 sur « la modernisation et la rationalisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre sur les monuments historiques », la valeur cible de l'indicateur a été réévaluée dans le cadre du PLF 2007 pour fixer à 15% la part des crédits alloués à la conservation préventive par rapport aux crédits alloués à la restauration. L'évolution des valeurs constatées laisse à penser que la cible fixée pour 2010 sera atteinte. Il est à noter par ailleurs, qu'en volume, les crédits consacrés aux programmes d'entretien dans les monuments historiques sont relativement stables autour de 22 millions d'euros (après une baisse de 1,9% entre 2004 et 2005, hausse de 0,9% entre 2005 et 2006) (données issues du renseignement de 20 DRAC en 2004 et 21 en 2005 et 2006).

La direction des musées de France et plus particulièrement le Centre de recherche et de restauration des musées de France encourage également la définition des plans de conservation préventive dans les musées et la restauration des œuvres en péril (un vademecum de la conservation préventive a été mis à disposition courant 2006).

Concernant la qualité de la maîtrise d'ouvrage Etat, le ministère s'est engagé d'une part sur le respect des coûts et des délais des grandes opérations réalisées par l'EMOC et le SNT (dont le montant est supérieur à 500 k€) et d'autre part sur le respect de la programmation des projets de restauration des monuments historiques réalisés par les DRAC. Les résultats provenant de l'EMOC témoignent d'un dépassement en valeur et en délais par rapport aux prévisions. Cet écart est imputable à l'arrêt du chantier de l'Orangerie pendant 18 mois, du fait de fouilles archéologiques importantes. Les 14 opérations du SNT réceptionnées en 2006 totalisent un peu plus de 16 mois de retard cumulés dont 10 mois sont imputables à la seule opération de l'étanchéité des terrasses de l'aile de Paris du palais de Chaillot (Cité de l'Architecture et du Patrimoine (CAPA)), liée à la décision tardive de permettre l'accès des terrasses des pavillons. S'agissant du respect des coûts, le cumul des coûts constatés sur les opérations SNT est légèrement inférieur au cumul des coûts prévisionnels. Concernant le respect de la programmation des DRAC, le résultat 2006 dépasse les prévisions de + 6,5%.

du patrimoine et des sites, y compris les délégations permanentes) suivre, en stock, par les DRAC au 31 décembre n-1. Renseignements des DRAC (16 DRAC ont renseigné l'indicateur pour

depuis 2004 (entre 17,5 et 18 mois), zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ération de la ZPPAUP pour les ZPPAUP créées en n° 17 DRAC pour l'année 2006. Suite à la conférence de performance du 2 de maîtrise des DRAC depuis la décentralisation de la création des

en œuvre des plans de recensement et leur planification, la direction des ent et le recensement proprement dit. Un important travail a été mené avec antant. Différentes actions à destination des conseillers musées dans les (des nationaux) 22 DRAC ont renseigné l'indicateur pour 2005 et 22 DRAC

évaluation

2006 situation	Cible PAP 2006

## LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS DE PERFORMANCE (RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES)

Pour chaque objectif, après la présentation des valeurs chiffrées des indicateurs, assorties de commentaires techniques, figure une *analyse des résultats* et écarts à la prévision initiale du PAP 2006.

Sont mentionnés dans le RAP pour chaque indicateur (ou sous-indicateur) : la réalisation 2004, la réalisation 2005, la prévision initiale 2006 telle qu'elle figurait dans le PAP 2006, la prévision actualisée mi-2006 pour 2006, la réalisation 2006, et le rappel de la valeur cible telle qu'elle figurait dans le PAP 2006.



PLR 2006		39	
JUSTIFICATION AU PREMIER EURO		Patrimoine	
JUSTIFICATION AU PREMIER EURO   Programme n° 175			
<b>ELEMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME</b>			
LOI DE FINANCES INITIALE		CONSOmmATION	
Autorisations d'engagement		Autorisations d'engagement	
Credits		Credits de paiement	
Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
150 PLR 2006			
Protection judiciaire de la jeunesse			
Programme n° 162   JUSTIFICATION AU PREMIER EURO			
01 Patrimoine archéologique			4 427 298 788 638
02 Architecture			2 781 19 422 751
03 Patrimoine France			2 781 437 378 369
04 Patrimoine cathédrale			2 749 97 199 162
05 Patrimoine			3 082 263 259 431
06 Patrimoine			9 120 24 179 129
07 Patrimoine			9 309 3 271 777
08 Acquisitio des collect			5 315 16 791 978
<b>Totaux</b>			
1 585 1 100 394 215			
(*) hors FDC et ADP			
<b>ELEMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME</b>			
LOI DE FINANCES INITIALE		CONSOmmATION	
Autorisations d'engagement		Credits de paiement	
Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
150 PLR 2006			
Protection judiciaire de la jeunesse			
Programme n° 162   JUSTIFICATION AU PREMIER EURO			
01 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs déliquants	174 813 305	160 159 214	334 972 519
02 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs en danger et jeunes majeurs	97 992 111	160 692 217	258 684 328
03 Soutien	75 774 994	38 814 523	114 589 517
04 Formation (Centre national de formation et d'études)	24 134 016	9 456 189	33 590 205
<b>Totaux</b>			
372 714 426			
387 082 143			
760 034 569			
372 714 426			
363 982 143			
736 634 569			
(*) hors FDC et ADP			
CREDITS OUVERTS		Credits de paiement	
Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
150 PLR 2006			
Protection judiciaire de la jeunesse			
Programme n° 162   JUSTIFICATION AU PREMIER EURO			
01 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs déliquants	174 813 305	160 159 214	334 972 519
02 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs en danger et jeunes majeurs	97 992 111	160 692 217	258 684 328
03 Soutien	75 774 994	38 814 523	114 589 517
04 Formation (Centre national de formation et d'études)	24 134 016	9 456 189	33 590 205
<b>Totaux</b>			
372 714 426			
387 082 143			
760 034 569			
372 714 426			
363 982 143			
736 634 569			
(*) hors FDC et ADP			
CREDITS OUVERTS		Credits de paiement	
Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
150 PLR 2006			
Protection judiciaire de la jeunesse			
Programme n° 162   JUSTIFICATION AU PREMIER EURO			
01 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs déliquants	174 813 305	160 159 214	334 972 519
02 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs en danger et jeunes majeurs	97 992 111	160 692 217	258 684 328
03 Soutien	75 774 994	38 814 523	114 589 517
04 Formation (Centre national de formation et d'études)	24 134 016	9 456 189	33 590 205
<b>Totaux</b>			
372 714 426			
387 082 143			
760 034 569			
372 714 426			
363 982 143			
736 634 569			
(*) hors FDC et ADP			
CREDITS OUVERTS		Credits de paiement	
Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
150 PLR 2006			
Protection judiciaire de la jeunesse			
Programme n° 162   JUSTIFICATION AU PREMIER EURO			
01 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs déliquants	174 813 305	160 159 214	334 972 519
02 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs en danger et jeunes majeurs	97 992 111	160 692 217	258 684 328
03 Soutien	75 774 994	38 814 523	114 589 517
04 Formation (Centre national de formation et d'études)	24 134 016	9 456 189	33 590 205
<b>Totaux</b>			
372 714 426			
387 082 143			
760 034 569			
372 714 426			
363 982 143			
736 634 569			
(*) hors FDC et ADP			
CREDITS OUVERTS		Credits de paiement	
Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
150 PLR 2006			
Protection judiciaire de la jeunesse			
Programme n° 162   JUSTIFICATION AU PREMIER EURO			
01 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs déliquants	174 813 305	160 159 214	334 972 519
02 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs en danger et jeunes majeurs	97 992 111	160 692 217	258 684 328
03 Soutien	75 774 994	38 814 523	114 589 517
04 Formation (Centre national de formation et d'études)	24 134 016	9 456 189	33 590 205
<b>Totaux</b>			
372 714 426			
387 082 143			
760 034 569			
372 714 426			
363 982 143			
736 634 569			
(*) hors FDC et ADP			
CREDITS OUVERTS		Credits de paiement	
Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
150 PLR 2006			
Protection judiciaire de la jeunesse			
Programme n° 162   JUSTIFICATION AU PREMIER EURO			
01 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs déliquants	174 813 305	160 159 214	334 972 519
02 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs en danger et jeunes majeurs	97 992 111	160 692 217	258 684 328
03 Soutien	75 774 994	38 814 523	114 589 517
04 Formation (Centre national de formation et d'études)	24 134 016	9 456 189	33 590 205
<b>Totaux</b>			
372 714 426			
387 082 143			
760 034 569			
372 714 426			
363 982 143			
736 634 569			
(*) hors FDC et ADP			
CREDITS OUVERTS		Credits de paiement	
Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
150 PLR 2006			
Protection judiciaire de la jeunesse			
Programme n° 162   JUSTIFICATION AU PREMIER EURO			
01 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs déliquants	174 813 305	160 159 214	334 972 519
02 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs en danger et jeunes majeurs	97 992 111	160 692 217	258 684 328
03 Soutien	75 774 994	38 814 523	114 589 517
04 Formation (Centre national de formation et d'études)	24 134 016	9 456 189	33 590 205
<b>Totaux</b>			
372 714 426			
387 082 143			
760 034 569			
372 714 426			
363 982 143			
736 634 569			
(*) hors FDC et ADP			
CREDITS OUVERTS		Credits de paiement	
Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
150 PLR 2006			
Protection judiciaire de la jeunesse			
Programme n° 162   JUSTIFICATION AU PREMIER EURO			
01 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs déliquants	174 813 305	160 159 214	334 972 519
02 Mise en oeuvre des mesures judiciaires - mineurs en danger et jeunes majeurs	97 992 111	160 692 217	258 684 328
03 Soutien	75 774 994	38 814 523	114 589 517
04 Formation (Centre national de formation et d'études)	24 134 016	9 456 189	33 590 205
<b>Totaux</b>			
372 714 426			
387 082 143			
760 034 569			
372 714 426			
363 982 143			
736 634 569			
(*) hors FDC et ADP			

## LA JUSTIFICATION AU PREMIER EURO DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS (RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES)

Les crédits consommés et les effectifs des programmes sont présentés et justifiés au premier euro. La justification au premier euro est un outil d'explication des dépenses.

La justification des crédits développe le contenu physique et financier du programme et explique les déterminants de la dépense (nombre d'utilisateurs, volume d'activité, superficie des bâtiments, déterminants de la masse salariale, coûts unitaires de dispositifs d'intervention, mesures de réforme, etc.).

La justification peut se faire tantôt au niveau du programme tantôt au niveau des actions.

### La justification au niveau du programme :

Sont rappelés d'abord par action et par nature (titre 2 / autres titres), en autorisations d'engagement et en crédits de paiement les crédits votés complétés des crédits ouverts, puis les crédits consommés.



PLR 2006  
JUSTIFICAT

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS scientifique a été de 63 637 €.

NB : Une erreur est survenue dans la rédaction du RAP, contrairement à ce qui n'incluaient pas seulement la rémunération indiciaire et la contribution au CAS pensions.

Par souci de cohérence, les coûts moyens ci-dessus sociaux, ce qui permet de les comparer avec ceux figurant dans le RAP.

Note méthodologique relative aux hypothèses de flux  
Les entrées-sorties s'effectuant sur l'ensemble des effectifs de chaque programme. Le système d'info des données plus précises. Ces éléments doivent être inhérents à ce mode de répartition et de la relative fait. En outre, les flux constatés en 2006 ne concernent pas base de l'article 6 de la loi de 1984, en raison de leur fait.

Sorties	Prévis
Filière administrative	42
Filière technique et d'enseignement	5
Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	2
Filière scientifique	4
<b>Entrées</b>	<b>102</b>
Filière administrative	11
Filière technique et d'enseignement	14
Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	46
Filière scientifique	35

L'écart important par rapport aux prévisions de flux s'explique par les départs à la retraite (impact de la mise en œuvre de la loi de 1984).

SORTIES RÉALISÉES EN 2006

30 départs définitifs ont été constatés pour la filière administrative à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire est de 27 807 €.

16 départs définitifs ont été constatés pour la filière technique et d'enseignement à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire est de 22 211 €.

29 départs définitifs ont été constatés pour la filière d'accueil, de surveillance et magasinage à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire est de 21 231 €.

29 départs définitifs ont été constatés pour la filière scientifique à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire est de 21 231 €.

ENTRÉES

28 entrées au titre de juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire est de 34 078 €.

30 entrées au titre de juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire est de 34 078 €.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif constaté en 2006 a été de 1,9 % (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui a représenté pour le programme une progression de la masse salariale de 2,3 M€.

CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions a été de 42,7 M€, dont 42,4 M€ au titre des fonctionnaires civils (taux 49,9%) et 0,3 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux 0,3%).

En 2006, les crédits consommés au titre des prestations sociales hors famille, qui recouvrent notamment les indemnités de chômage, les congés de longue durée et les congés de fin d'activité, ont représenté 0,7 M€.

DEPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT			Dépenses		
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006	Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	2006
Filière administrative	833			853		36 450 843
Filière technique et d'enseignement	506			530		21 859 116
Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	1 588			1 588		53 321 301
Filière scientifique	1 071			1 133		71 221 370
<b>Totaux</b>	<b>3 968</b>			<b>4 082</b>	<b>114</b>	<b>182 852 630</b>

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	116 010 945	118 682 396	116 010 945	118 682 396
Cotisations et contributions sociales	61 280 588	62 191 473	61 280 588	62 191 473
Prestations sociales et allocations diverses	916 291	1 978 761	916 291	1 978 761
FDC et ADP prévus	89 000		89 000	

EVOLUTION DES EMPLOIS

Le programme comprend 4 082 ETPT, dont 1 376 de catégorie A, 552 de catégorie B et 2 154 de catégorie C, y compris les agents non titulaires.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière administrative a été de 41 896 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière technique et d'enseignement a été de 41 478 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière d'accueil, de surveillance et de magasinage a été de 34 078 €.

01	Patrimoine mobilier		
02	Architecture		
03	Patrimoine des musées de France	1 378	1 507
04	Patrimoine archéologique et célébrations nationales	504	521
05	Patrimoine écrit et documentaire	1 684	1 682
06	Patrimoine cinématographique		
07	Patrimoine linguistique	22	23
08	Acquisition et entretènement des collections publiques	2	11
<b>Totaux</b>	<b>3 968</b>		<b>4 082</b>

Les emplois du programme sont principalement répartis au sein des opérateurs, à savoir la BNF (action 5) et les musées (action 3), et dans une moindre mesure à la direction des archives de France (action 4) et à la direction de l'architecture et du patrimoine (action 1).

L'écart entre la prévision et la réalisation des ETPT du programme résulte du contexte particulier de la construction budgétaire 2006, caractérisée par l'absence de référence permettant de répartir les emplois au nouveau périmètre de prévision budgétaire que constituent les programmes institués par la LOLF (répartition des contractuels occasionnels en fonction de leur statut, de leur mode de recrutement, de leur mode de rémunération, de leur mode de gestion, de leur mode de financement, de leur mode de répartition et de leur mode de ventilation des catégories).

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière administrative a été de 41 896 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière technique et d'enseignement a été de 41 478 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière d'accueil, de surveillance et de magasinage a été de 34 078 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière scientifique a été de 34 078 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière administrative a été de 41 896 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière technique et d'enseignement a été de 41 478 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière d'accueil, de surveillance et de magasinage a été de 34 078 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire chargé, y compris contribution au CAS pensions, d'un agent de la filière scientifique a été de 34 078 €.

Les **dépenses de personnel (titre 2)** font l'objet de développements particuliers, en dépenses comme en emplois :

un premier tableau récapitule **les emplois du programme exprimés en ETPT** (équivalents temps plein travaillé) **par catégorie d'emploi** ainsi que **la dépense 2006** de titre 2 correspondante.

Un tableau récapitulatif des crédits votés et consommés par nature de dépense : rémunérations d'activité, contributions et cotisations sociales, prestations sociales et allocations diverses.

**Les emplois sont comptés en ETPT.** Les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

La rubrique **évolution des emplois du programme** décrit la structure des emplois du programme et détaille les sorties réalisées en 2006 (départs à la retraite, fins de contrats, etc.) et les entrées réalisées en 2006 (recrutements de titulaires ou de contractuels, etc.).

Les **effectifs et activités des services** donnent la répartition des emplois par action de politique publique du programme, et précisent les transferts en gestion.

Les **éléments salariaux** décrivent les déterminants de la masse salariale, notamment les mesures générales (l'impact de la variation du point fonction publique), les principales mesures catégorielles (indemnitaires, statutaires, etc.) et les autres effets de structure comme le glissement vieillesse technicité (GVT), et les coputs moyens d'entrée et de sortie des agents rattachés au programme.

Enfin, **les éléments concernant les contributions employeurs pour les pensions et prestations sociales** sont ensuite détaillés.

Par ailleurs, la justification des ETPT peut être déclinée au niveau des actions.



**DÉPENSES HORS PERSONNEL**

La mise en œuvre hors titre 2 du programme 105 aura globalement été conforme aux prévisions et aux explications données à la représentation nationale à l'occasion du débat budgétaire.

Dans le cadre de la préparation de la loi de finances, le Parlement et les organes de contrôle ont été informés de l'insuffisance des crédits affectés au financement des contributions internationales obligatoires (actions 2, 3 et 4). Les rapporteurs s'étaient largement fait l'écho de ce problème dont la réalité aura été confirmée en gestion. Les actions 3 et 4 du programme 105 auront ainsi été abondées de 137,1 M€ en cours d'exercice :

- par un décret d'avance d'un montant de 80,13 M€ ;
- par la loi de finances rectificative pour un montant de 45,7 M€ ;
- par une opération de fongibilité asymétrique d'un montant de 4 M€ ;
- par une fongibilité interne de crédits hors titre 2 d'un montant de 7,3 M€.

Ces crédits supplémentaires correspondent à une première réponse à cette sous-budgétarisation 2007 par un rebasage de ces crédits.

La lecture de la justification de la dépense figure dans le projet annuel de performance.

- la justification au premier euro des dépenses des rapporteurs parlementaires, ne peut être faite ;
- le programme a bénéficié de 15 perturbations naturelles qui ont affecté le programme ;
- le programme a fait l'objet d'une annulation de 41 650 019 € de crédits ;
- des postes de dépenses de sécurité ;
- des dépenses de sécurité ;
- des loyers budgétaires ;
- des indemnités des parlementaires ;
- des contributions internationales ;
- la répartition initiale de crédits de fonctionnement des postes diplomatiques ;
- les exigences de la comptabilité initialement prévue (crédits ouverts).

**Remarque générale :**

Bien que le programme 105 soit construit sur des crédits de paiement, les crédits AE ne sont pas disponibles à la date de la

44 Patrimoines PLR 2006  
 Programme n° 175 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

AE ouvertes en 2006 (**)		CP ouverts en 2006 (**)				
1 373 677 884		1 108 164 733				
AE non affectées au 31/12/2006		CP reportés en 2007				
35 118 228		84 033 500				
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)		CP consommés en 2006				
238 165 443		1 024 079 482				
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
797 432 196	1 100 384 215	1 897 826 411	298 423 904	755 655 558	1 024 079 482	873 748 949
AE reportées sur 2007		CP reportés sur 2007				
242 769 664		84 033 500				

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.  
 (\*\*) LPI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

Une analyse de l'exécution des **dépenses hors personnel** permet d'expliquer :

- ↳ la mise en place de la **réserve de précaution**, la répartition des crédits ouverts et annulés en cours de gestion,
- ↳ la **fongibilité** mise en œuvre,
- ↳ l'utilisation des crédits mentionnés dans l'exposé des motifs des **amendements d'origine parlementaire**.

Une rubrique pour **le suivi des grands projets** (réorganisation de services ; informatique ; immobilier ; etc.) **et des crédits contractualisés** permet le cas échéant de rendre compte globalement des opérations ou des réformes relatives à ces sujets particuliers.

Des **coûts synthétiques transversaux** figurent sur des programmes où l'on peut rapporter tout ou partie du coût du programme à des éléments physiques ou financiers communs (nombre de bénéficiaires, quantités de produits, etc.). Cette rubrique permet de rendre compte des ordres de grandeur indicatifs comme le coût par élève, le coût d'un contrôle, le coût de la délivrance d'un titre, le coût d'une décision de justice, etc.

Enfin, un échéancier présente **le suivi des crédits de paiement** associés à la consommation des autorisations d'engagement et met en rapport le montant des crédits de paiement consommés en 2006 avec celui des engagements réalisés au 31/12/2006, en distinguant la part des crédits couvrant les engagements antérieurs à 2006 de ceux couvrant les engagements de 2006. Il donne le solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006.



**ACTION n° 03. Patrimoine des musées de France**

	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	54 263 200	349 500 056	61 546 588	375 832 781	437 379 369
Crédits de paiement	54 263 200	317 657 820	61 546 588	333 670 422	395 217 010

**JUSTIFICATION DES ELEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 263 459	24 963 838	14 263 459	21 979 090
Subventions pour charges de service public	302 419 146	309 976 762	288 855 421	270 256 552
FDC et ADP prévus	370 000		370 000	

Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 334,94 M€ en AE et 292,23 M€ en CP et sont réparties ainsi :

Nature	Prévision		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement courant des services à compétence nationale	14,26	14,26	10,83	17,32
Fonds de concours	0,37	0,37		
Indemnisation d'œuvres spoliées pendant la 2 <sup>ème</sup> guerre mondiale	0	0	14,13	4,65
Sous-total Fonctionnement courant	14,63	14,63	24,96	21,97
Subventions pour charges de service public	302,42	288,86	309,98	270,26
<b>Total en M€</b>	<b>317,05</b>	<b>283,49</b>	<b>334,94</b>	<b>292,23</b>

S'agissant du fonctionnement courant, les dépenses réalisées à hauteur de 10,83 M€ en AE et 17,32 M€ en CP, sont celles des services à compétence nationale rattachés à la direction des musées de France.

A l'exception du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et du Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale, les autres services à compétence nationale (au nombre de 21) sont des musées nationaux : Châteaux de Fontainebleau et de Compiègne, musée Picasso à Paris, musées Chagall à Nice, Fernand Léger à Vallauris, etc...

L'événement de l'année 2006 a été celui de la réouverture du musée de l'Orangerie dans le jardin des Tuileries à Paris, après plusieurs années de fermeture pour travaux de rénovation et de réaménagement dans la continuité du projet du grand Louvre.

L'exécution des crédits consacrés au fonctionnement courant est supérieure à la prévision de 10,33 M€ en AE et 7,34 M€ en CP, notamment en raison du financement non prévu en LFI de l'indemnisation due aux familles propriétaires d'œuvres d'art détenues dans les collections de l'Etat, dont elles ont été spoliées pendant la seconde guerre mondiale. En l'occurrence, il s'agit de la première année du financement, sur 3 ans du protocole d'accord entre l'Etat et les ayants droit pour l'abandon de toute prétention de propriété de leur part et le maintien d'un tableau dans les collections permanentes du Centre national d'art et de culture – Georges Pompidou (CNAC-GP). Par ailleurs, a été pris en charge non prévu sur cette dotation du marché passé pour le stockage des œuvres d'art des musées concernés en cas de crue décennale de la Seine à Paris. Enfin, le montant des fonds de concours effectivement rattachés s'est révélé supérieur aux prévisions de la LFI.

**la dotation fixée en LFI.**

Ces dépenses financent à la fois les travaux de restauration des collections muséographiques et les travaux immobiliers sur les musées nationaux.

Les opérations les plus importantes ont concerné le musée franco-américain du château de Biérancourt, le musée de la renaissance du château d'Ecouen, le musée du château de Compiègne, le site de Port-Royal des champs et le musée Fernand Léger de Vallauris.

I en AE et 270,26 M€ en CP et se répartissent

CP	Exécution	
	AE	CP
27,56	26,51	26,51
111,93	124,46	110,41
79,99	81,96	79,99
9,11	24,92	1,38
12,66	12,55	12,09
3,81	3,75	3,71
0,32	0,47	0,47
16,33	19,52	19,52
13,91	13,53	13,90
2,35	2,31	2,31
<b>268,88</b>	<b>309,98</b>	<b>270,26</b>

is proches de la prévision initiale, sauf pour les

rée de 6,81 M€ en AE et de 1,27 M€ en CP au

dotations supplémentaires pour le financement ceptionnelles comme l'exposition « La force de

sux-ci n'ont souffert d'aucun retard :

CP	Exécution	
	AE	CP
0	18,09	0
5,70	18,58	4,89
2,80	2,66	2,66
0,70	0,75	0,65
<b>9,20</b>	<b>39,98</b>	<b>8,20</b>

Crédits de paiement	Exécution	
	Prévision LFI	Consommation
	5 858 281	6 563 000
	450 000	

st 6,56 M€ en CP et sont très proches en CP de

**La justification par action :**

En dehors du titre 2 (dépenses de personnel), les crédits sont justifiés par action et par titre et catégorie. Le montant des crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, prévus pour l'action en dehors du titre 2, est rappelé dans un tableau. Les crédits sont ensuite justifiés par nature en indiquant ce qu'ils financent.

*Les dépenses de fonctionnement* distinguent notamment le fonctionnement courant, les dépenses d'immobilier, les dépenses d'informatique et les subventions pour charges de service public. Pour chacune de ces natures de crédits, des modalités de justification ont été élaborées : les crédits de fonctionnement courant sont rapportés aux ETPT concernés ; les crédits immobiliers aux surfaces ; etc.

*Les dépenses d'investissement* distinguent notamment l'équipement, l'immobilier, l'informatique ou encore l'équipement militaire. Les principales opérations d'investissement doivent être identifiées et suivies par projet ou catégorie de projet (échanciers financier et de réalisation) et justifiées selon diverses modalités (ex. taux de renouvellement d'un parc de véhicules ; nature, finalités et gains attendus d'un projet immobilier, etc.).

*Les dépenses d'intervention* sont présentées par dispositif en appliquant, le plus souvent, un coût unitaire moyen rapporté à un volume d'interventions et en présentant l'objet de l'intervention ainsi que ses bénéficiaires

*La somme des unités de justification doit ainsi permettre de reconstituer au premier euro l'ensemble des crédits consommés à l'action, titre par titre.*



**RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES AUX OPERATEURS DE L'ETAT**

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			48 972 763	46 972 763	46 474 173	46 474 173
Dotations en fonds propres (titre 7-2)					1 541 000	1 541 000
Transferts (titre 6)						
<b>Totax</b>			<b>48 972 763</b>	<b>46 972 763</b>	<b>48 015 173</b>	<b>48 015 173</b>

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS**

	Realisation 2005
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	

**EMPLOIS DES OPERATEURS**

Intitulé de l'opérateur	Prévision		Rémunérés par les opérateurs
	ETPT (1)	ETPT (2)	
École nationale de la magistrature	7	176	
Etablissement public du palais de justice de Paris		13	
<b>Totaux</b>	<b>7</b>	<b>189</b>	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère. (2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

**L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE**

L'écart constaté entre les emplois prévisionnels et l'exécuté relevant de la catégorie C non pourvus au 31 décembre 2005, un effectif contractuel réel de 12 au lieu de 24 emplois saisonniers ainsi que les contrats aidés.  
 En outre, deux chargés de formation étaient en cours de recrutement.

**L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS**

Les emplois inscrits au budget de l'établissement public sont des emplois consacrés spécifiquement à la réalisation du projet et correspondant aux emplois budgétaires dont était doté l'opérateur.  
 Les emplois de direction et d'administration générale, ainsi que l'agence comptable, sont communs avec l'AMOTMJ et inscrits au budget de l'AMOTMJ. Il n'y a pas de remboursement à l'AMOTMJ des emplois « partagés ».

**ANALYSE DES RESULTATS**

De manière générale, les deux opérateurs du programme « Justice Judiciaire », l'École nationale de la magistrature et l'Établissement public du palais de justice de Paris, n'ont pas consommé l'intégralité de leur subvention pour charges de service public allouée en 2006. Ils ont bénéficié au surplus de ressources propres.

Pour l'École nationale de la magistrature, cela résulte principalement d'importantes économies réalisées sur ses dépenses de fonctionnement. Les prévisions du budget primitif n'ont subi que peu de modifications lors des trois décisions modificatives de l'année ; la ressource complémentaire de 1 M€ accordée par le ministère de la justice a été absorbée essentiellement par les mesures d'ajustement technique (0,78 M€), l'autre priorité portant sur la modernisation du système d'information de l'École. Au total, le montant des dépenses prévisionnelles de l'exercice (B.P. + D.M. 1 à 3) s'est élevé à 47 841 172 €. Trois inscriptions doivent être plus particulièrement signalées :

- une mise en réserve obligatoire, conformément à la circulaire budgétaire, pour un montant de 489 720€ financée pour l'essentiel par des économies sur les frais de missions et déplacements ;
- l'abondement du budget investissement des reports de crédits 2005 pour des opérations non terminées à la clôture de l'exercice précédent, à hauteur de 498 000€ ;
- une dotation supplémentaire de 80 000€ allouée par le ministère pour financer les frais de mission des juges consulaires retraités pour les années 2004 à 2006.

Le niveau du fonds de roulement qui était de 3,8 mois à la clôture 2005, a été relevé à 4,6 mois fin 2006. Son niveau est à pondérer en fonction de la part des investissements non réalisés en 2006, mais qui feront l'objet d'un report en décision modificative 2007 pour 431 650€.

Pour l'Établissement public du palais de justice de Paris, financé par une subvention de l'État (2,07 M€), que vient compléter le produit du placement de la trésorerie (0,13 M€), le compte de résultat génère un excédent de 0,736 M€ (compte financier). Le fonds de roulement fin 2006 s'établit à 5,9 M€ et se décompose ainsi :

- 4,2 M€ issus des crédits de paiement non encore utilisés ;
- 1,7 M€ constituant le fonds de roulement propre de l'Établissement.

## LES OPÉRATEURS DU PROGRAMME (RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES)

Sont présentés des éléments d'information relatifs aux *opérateurs* du programme, c'est-à-dire aux organismes bénéficiaires de subventions pour charges de service public (titre 3 catégorie 32). Les *opérateurs principaux*, c'est-à-dire ceux qui apportent une contribution significative à la performance du programme ou qui reçoivent une part importante des crédits du programme font l'objet d'une présentation détaillée.

Cette partie débute par *une récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État*. Comme pour les autres récapitulations de crédits, sont rappelés les crédits votés en LFI 2006 ainsi que l'exécution des crédits 2005.

Est ensuite présentée *la consolidation des emplois des opérateurs et de l'État pour 2006*. Sont distingués : les emplois rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère) et les emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère). Les premiers sont obligatoirement exprimés en ETPT (car ils sont issus du plafond ministériel exprimé en ETPT). Les seconds sont, dans la mesure du possible, exprimés en ETPT (à défaut, ils le sont en ETP ou en effectifs physiques).

Suit une analyse globale des écarts et résultats.

Cette partie est suivie de la présentation détaillée de chaque *opérateur principal*.



PLR 2006 | 129  
Création  
OPÉRATEURS | Programme n° 131

PRÉSENTI AITOU LES PRINCIPAUX OPÉRA (EURO)

OPÉRATIONNEL DE PARIS

Toutes institutifs  
Décret n° 54111 du 5 février 1994 fixant le statut de l'Opéra national de Paris

Missions  
L'Opéra national de Paris, établissement de référence chorégraphique et de la musique, assure les missions de production et présenter des œuvres du patrimoine lyrique d'œuvres contemporaines ;  
- recrute des choristes, accompagnateurs au plus grand nombre, les salles des opéras Garnier et Bastille ;  
- employer des artistes permanents du plus haut niveau, diffuser ses productions par des moyens audiovisuels au

Par ailleurs, l'Opéra national de Paris a une mission de formation de « étudiants du Collège de l'Opéra national » contribuant à la formation et au perfectionnement des opérateurs.

Action de rattachement  
Au titre de son activité générale, l'Opéra national de Paris, et à la diffusion du spectacle vivant » du programme n° 1 d'engagement, il participe également aux objectifs, supérieur et insertion professionnelle » du programme (OPERA).

Réalisations 2006  
Comme pour les années précédentes, l'activité de l'Opéra a été la charge de son directeur. Il a été financé par trois représentations : lyriques et 110 représentations de ballet. Avec 342 représentations proposées sur la saison. Par ailleurs, le taux de fréquentation, augmenté et globalisé de 3%, correspondant à 770 000 spectateurs, ce nombre de fréquentation des spectacles lyriques se situe à 9 chorégraphiques (88-9%). C'est un constat remarquable, constante augmentation (+10% entre 2004 et 2006). En lien avec les tutelles, une stratégie de redressement séparation de ses comptes au début des années 2000 (redressement, significatif En 2005 (2,8 M€), a été pour l'établissement).

Enfin, l'Opéra s'est engagé, en 2006, dans l'axe de 2007. Les principaux axes à l'avenir sont : le maintien opérationnel et productions nouvelles et la diffusion la plus large de ses œuvres par exemple en optimisant la maintenance, (entretien et le renouvellement des équipes

PLR 2006 | 130  
Création  
OPÉRATEURS | Programme n° 131

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Action intervenant au titre de la dépense	Exécution 2005		CR 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Artion n° 111 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant			111 673	111 673	118 000	111 762
Subvention pour charge de crédit d'impôt			111 127	111 613	118 762	111 762
Transferts			40	40	40	40
<b>Total</b>			<b>111 673</b>	<b>111 656</b>	<b>118 000</b>	<b>111 762</b>

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

Prévision	En millions d'euros			Total
	Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources propres et autres	
108 346			108 346	111 805
<b>Total</b>			<b>108 346</b>	<b>111 805</b>

LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT VOUS SONT INSCRITES AU BUDGET

Prévision	En millions d'euros			Total
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	
102 024	12 620	0 000		114 644
<b>Total</b>				<b>114 644</b>

EXÉCUTION

Exécution	En millions d'euros			Total
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	
102 180	10 214	18 410		130 804
<b>Total</b>				<b>130 804</b>

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

Indice révisé des effectifs (en équivalent temps plein) (ETPT)	Réalisation 2006	
	ETPT	ETPT
Autres emplois en fonction des dépenses (en ETPT)		

PLR 2006 | 131  
Création  
OPÉRATEURS | Programme n° 131

ANALYSE DES RÉSULTATS

Précision méthodologique  
L'écrit constate entre la réalisation des emplois rémunérés par l'Opéra et la provision en 2006 provient d'une modification du périmètre de calcul intervenu pour l'établissement en cours d'année. Ont été incluses, en plus du personnel permanent régulier du personnel administratif mais également du personnel temporaire (musiciens et danseurs notamment), les CDD occasionnels et les CDD de remplacement.

Analyse des écarts  
Au total, les recettes de billetterie de l'Opéra national de Paris se sont élevées à 44,97 M€ soit une augmentation de 1,2% par rapport à 2005 (44,35 M€). Par ailleurs, les ressources issues des autres activités commerciales de l'établissement ont consolidé cette bonne tenue de la billetterie, notamment les activités de mécénat (hors de 4 M€ en 2006) et de tournées. Ce phénomène, conjugué à des recettes de fonctionnement en nette augmentation, explique la progression sensible des ressources propres.

Concernant les subventions pour charge de service public, leur réduction est due à l'application en fin d'année des mesures de régulation (2,23 M€). Néanmoins, les premières opérations du programme de restructuration lancées sur les différents sites de l'Opéra ont été financées.

Sur le plan des investissements, l'Opéra a poursuivi les travaux planifiés engagés sur le site de l'Opéra Bastille, qui devrait s'achever en 2007. L'investissement en matière de conservation de bâtiments, qui a consommé sur ce poste 2 M€ en 2006, n'est pas engagé à partir de 2007 au vu du programme de réhabilitation du site de Bastille.

## LES OPÉRATEURS PRINCIPAUX DU PROGRAMME

Chaque *opérateur principal* est ensuite présenté de façon détaillée.

Sont, tout d'abord, développées les *missions de l'opérateur ainsi que ses liens avec le programme* (modalités de la tutelle, convention d'objectifs, contribution à la performance du programme,...).

Sont ensuite recensés *les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, qu'il a reçu du ou des programmes du budget de l'État en 2006.*

*Le budget prévisionnel de l'opérateur* pour l'année en cours est présenté en recettes et en dépenses à partir des documents financiers des opérateurs : budget prévisionnel 2006 pour la prévision et compte financier 2006 pour l'exécution.

Le tableau des *ressources* distingue les subventions de l'État, les autres subventions et dotations, les ressources fiscales et les ressources propres. La zone de commentaire détaille l'origine des financements reçus en 2006. Il convient de souligner que le montant porté dans le tableau relatif aux financements État peut parfois légèrement différer du montant de la subvention État dans le tableau relatif au budget prévisionnel de l'opérateur, notamment pour cause de décalages comptables dans l'enregistrement de la subvention.

Les *dépenses* de l'opérateur pour 2006 font l'objet d'une présentation matricielle, par nature de dépenses (personnel, fonctionnement, investissement) et par destination (actions du programme de rattachement et éventuellement axes spécifiques à l'activité et à la gestion de l'opérateur). Pour les opérateurs qui redistribuent des subventions comptabilisées en recettes et en dépenses en compte de tiers dans la comptabilité des organismes, ces dépenses de transferts font l'objet de développements appropriés dans la zone de commentaire.

Enfin, un *récapitulatif des emplois présents* dans l'opérateur en 2006 distingue les emplois rémunérés par l'opérateur et les autres emplois (ceux-ci se décomposent en emplois rémunérés par le ou les programmes de rattachement et les emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes).

